

# La question patrimoniale et la ville européenne

Si la notion de patrimoine a évolué et s'est élargie, ce n'est pas pour autant qu'il serait source de difficultés dans l'aménagement de la ville, mais il est la raison pour laquelle un ensemble d'acteurs tendent, par leur puissance, leur dynamisme ou leur désinvolture à porter atteinte à l'identité de la ville européenne dont il constitue une composante essentielle.

PIERRE GOSSELAIN

Au préalable, il semble opportun de rappeler la signification de certains termes tels que le patrimoine, la ville européenne. Le patrimoine est composé de trois grands groupes d'éléments: les ressources naturelles — eau, air, sol, gisements, animaux, végétaux...; les valeurs immatérielles — langue, culture, mémoire collective; le monde des objets résultant de l'activité humaine, que celle-ci s'exerce dans le travail, l'œuvre ou l'action (Arendt, 1983).

Au cours des quatre dernières décennies, la notion a évolué, elle s'est étendue, démocratisée en quelque sorte, à telle enseigne qu'elle recouvre aujourd'hui l'ensemble des êtres et des objets du monde que nos sociétés d'Occident considèrent comme devant être sauvés de la dégradation et de la destruction. D'autre part, utilisé sans autre précision dans les publications scientifiques ou techniques traitant d'urbanisme ou de conservation, le mot désigne en fait le « patrimoine culturel immobilier », les objets qu'il recouvre étant des immeubles et des expressions de la culture d'une société.

Prenant en compte à la fois l'élargissement de la notion et la délimitation précise de son objet pour l'urbaniste, le patrimoine culturel immobilier nous paraît englober six types de biens immeubles, ceux-ci s'étendant du monumental à l'utilitaire, du site grandiose au lieu de folklore, du symbole du pouvoir à celui du travail: les monuments et ensembles architecturaux (classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire); les ensembles historiques et traditionnels; le patrimoine bâti (princier, bourgeois, vernaculaire, ancien ou moderne) présentant un intérêt culturel, historique, esthétique, urbanistique, architectural, social ou technique. Ensuite, l'espace public (boulevards, avenues, rues, places, squares, voies piétonnes, quais, terrasses...); le patrimoine « naturel » urbain (jardins, parcs, squares, intérieurs d'îlots couverts de végétation...); les paysages urbains.

## L'espace d'urbanisation traditionnelle des villes européennes

Bien que sa mesure soit entreprise complexe, les géographes et les sociologues s'accordent à caractériser l'urbanité<sup>1</sup> par au moins trois critères: la densité d'occupation de sol sur le plan de la géographie, la diversité des identités et des activités sur le plan socioéconomique et la continuité du bâti sur le plan morphologique.

Le critère de la morphologie étant le plus tangible, on a considéré que cet espace d'urbanisation traditionnelle se compose du centre ancien à caractère historique couvrant une superficie variable, de quelques hectares dans les petites localités à plusieurs dizaines d'hectares dans les grandes villes, entouré par la partie agglomérée de la commune dont le périmètre suit la limite des constructions érigées en ordre continu le long des voiries jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, soit avant la diffusion en masse des moyens individuels de transport automobile.

Sur le plan de la morphologie, la ville traditionnelle se caractérise par une structure composée de voiries (rues, avenues, boulevards...), de places publiques et d'îlots, l'ensemble étant marqué par la continuité dans l'espace.

Les trames de la voirie et du parcellaire constituent une composante fondamentale de la ville européenne. Dans cette configuration, l'îlot est fermé, les fronts de bâtisse des rues qui l'entourent sont établis à l'alignement<sup>2</sup> et en ordre continu. Même lorsqu'un immeuble remplissant une fonction sociale, culturelle ou politique,

voire de prestige d'une institution privée, est édifié en retrait par rapport à l'alignement, ménageant ainsi l'espace pour une cour d'honneur, un pavillon de service, une grille ou un mur de clôture rétablit la continuité dans le défilement des façades, et par là même, l'homogénéité de la scénographie de la rue. Les exemples illustrant cette disposition sont innombrables: ministères, cours de justice, ambassades, préfectures, hôtels municipaux, hôtels de maître... introduisent des moments de variété dans la rue de la ville ancienne sans en rompre l'unité.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les parcelles d'îlots affectées à l'habitation et au commerce sont généralement étroites, sauf lorsqu'une personne s'est appropriée plusieurs d'entre elles pour édifier un immeuble de prestige. Par la suite, le développement des équipements commerciaux, administratifs et sociaux ainsi que celui des immeubles de logements collectifs nécessiteront des parcelles plus larges à front de rue.

Les intérieurs d'îlots des villes anciennes sont longtemps restés des lieux de la vie domestique où subsistait la végétation. À la révolution industrielle, ils sont envahis par les petits ateliers, entrepôts, réserves entraînant une dégradation du milieu de vie par destruction de la nature, minéralisation du sol, enlaidissement. Dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'occupation intensive des intérieurs d'îlots des grandes villes résulte de la densification des bâtiments ou de leur changement d'affectation; ils deviennent également des lieux de parcage de véhicules.

Les rues et les places qui assument des fonctions dépassant celle d'écouler le trafic sont des lieux de rencontre, des points de repère qui jouent un rôle essentiel dans la vie urbaine: elles sont les éléments principaux de l'espace public. Jusqu'il y a quarante ans,

1 On retient la seconde des deux acceptions que le nouveau *Petit Robert* donne au mot « urbanité »: politesse où entre beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde; caractère de ce qui a rapport à la ville.

2 Pour mémoire, l'alignement est la limite séparative du domaine public de la voirie et des propriétés riveraines (Haumont, 1996).

celui-ci était le domaine de l'homme debout qui se meut à son rythme naturel et sans activité spéciale. Pour le flâneur urbain, la ville est l'objet de son désir, flâner est un luxe qui ne lui coûte rien (Culot, 1996). Aujourd'hui, trop de gens se déplacent en véhicule individuel, de manière contradictoire avec le propre de la rue et de la place qui sont des lieux où l'on rencontre les autres à pied, c'est-à-dire sur un pied d'égalité.

Les quartiers qui peuvent grouper plusieurs îlots présentent une personnalité provenant de leur position (centrale ou périphérique), de leur âge (historique ou nouveau) ou encore d'une fonction dominante matérialisée par un équipement communautaire (gare, marché, université...).

Le centre de la cité confère à celle-ci sa personnalité par la présence de monuments dont les superstructures : clocher, flèche, dôme... dominent la masse compacte des bâtiments à fonctions banales telles que l'habitat ou le commerce. Les quartiers centraux d'une ville possèdent la propriété d'hypnotiser habitants, visiteurs, touristes et... architectes car ils en condensent l'image, la symbolique et le désir.

L'adhésion à cette structure fondamentale ne fait cependant pas l'unanimité. De manière récurrente, certains auteurs tentent de montrer le caractère « dépassé » de la structure traditionnelle. Dans les années trente et quarante, il s'agissait de la rue vilipendée par Le Corbusier, aujourd'hui de l'îlot avec lequel il faudrait prendre des libertés au nom de la créativité architecturale, thème d'ennuyeux rabâchages<sup>3</sup>.

Deux archétypes nous semblent, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle encore, servir de modèle à certains auteurs de projet : le Mouvement moderne et l'exposition universelle.

Pour les adeptes de ce mouvement, la ville devait être composée d'immeubles hauts posés dans des espaces verts (J. Castex, J.-Ch. Depaule, Ph. Panerai, 1977) et reliés par un réseau important de voiries pour automobiles, à l'opposé de la ville traditionnelle qui se présente comme une masse construite dans laquelle les rues, places, parcs et intérieurs d'îlot sont des espaces ouverts. Dans son « plan Voisin pour Paris » établi en 1925, Le Corbusier prévoyait la destruction du centre de la capitale, dont seuls étaient conservés quelques monuments historiques, et la construction de dix-huit immeubles-tours de forme identique.

L'archétype de l'exposition universelle présente la morphologie prônée par le Mouvement moderne, mais s'en distingue par l'originalité exacerbée de l'objet architectural : l'architecte brûle de devenir une star. « Le résultat est un antiurbanisme qui s'exprime par maintes subtilités et plus particulièrement par le maniérisme du dessin très adapté à tout, sauf à la construction de la ville » (Ch. Delfante, 1987).

Le patrimoine culturel immobilier et paysager pâtit aujourd'hui comme hier de nombreux facteurs de dégradation ou de destruction parmi lesquels on peut retenir : les phénomènes naturels (effondrement de sol, inondation, choc sismique...), les pollutions et nuisances diverses (fumées, vibrations...), la destruction par fait de guerre, la démolition préméditée d'immeubles, l'abandon ou la déshérence et les pillages qui les accompagnent, les expropriations pour la construction d'infrastructures (essentiellement routières) ou d'équipements lourds en tissu urbain ancien, la dégradation par ajout d'éléments incongrus, le façadisme en ses diverses formes jusqu'à la mise en dérision ou le maquillage de bâtiments anciens, la publicité commerciale enlaidissante par dispositifs divers, et enfin le phénomène occulte, mais omniprésent de la spéculation foncière.

<sup>3</sup> « Libérer l'îlot ou l'architecture », revue *Ville-architecture*, janvier 1997.

## **Les incompatibilités entre les projets et l'identité du patrimoine culturel immobilier**

Quatre types de réalisation soulèvent un problème de compatibilité avec la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et paysager de la ville européenne : les immeubles de grande hauteur, les grands équipements culturels, administratifs, universitaires, les réalisations d'architecture contemporaine faites sans référence au contexte et les interventions inopportunes sur le patrimoine culturel immobilier lui-même. Ces projets soulèvent d'abord des problèmes d'urbanisme avant de poser des questions d'architecture dans la ville traditionnelle.

### Les immeubles de grande hauteur

Les immeubles-tours figurent parmi les facteurs les plus perturbants des paysages urbains européens. Deux conceptions différentes de l'urbanisme et de l'architecture dans le traitement du centre des grandes villes d'Occident, deux formes de culture s'opposent : l'anglo-saxonne et celle de l'Europe continentale. Le voyageur le plus distrait ne peut manquer d'être frappé par le contraste qui existe entre le panorama du centre de villes telles que Montréal, Ottawa ou Londres et celui de capitales telles que Paris, Rome, Vienne, Budapest ou Madrid. Bruxelles se situe à la rencontre de ces deux courants, pour son grand malheur, au cours des années soixante et quatre-vingt.

Dès les années cinquante, les entreprises du secteur tertiaire des pays anglo-saxons ont établi leur siège de prestige dans les centres des grandes métropoles. Cette demande durable en surfaces de bureaux a suscité l'apparition de promoteurs immobiliers particulièrement dynamiques. Les municipalités laissent construire des immeubles-tours dans leur centre ancien, op-

tion encore accentuée par la construction de Central Business District. Composés de gratte-ciels aux formes géométriques dépouillées, ils s'inscrivent en contraste avec la morphologie de la ville traditionnelle caractérisée par un corps de bâtiments de hauteur relativement homogène (cinq à sept niveaux dans le modèle haussmannien), à toitures le plus souvent à versants, dont seuls émergent dans le paysage urbain les édifices symboliques des valeurs auxquelles étaient attachées les sociétés aristocratique et bourgeoise : palais nationaux, cathédrales, hôtels de ville, hôtels des armées, palais de justice, théâtres, universités, gares, grands magasins...

Les métropoles anglo-saxonnes n'ont pas pris en compte ces contraintes. Les centres historiques de Montréal, et surtout d'Ottawa, qui présentaient une remarquable unité par l'architecture victorienne qui s'y était déployée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, donnent aujourd'hui au visiteur européen le spectacle du chaos. À Londres, cette coexistence d'immeubles-tours avec le contexte formé de quartiers anciens attractifs, de beaux monuments et de parcs harmonieux traduit peut-être le génie britannique fait de fidélité à la tradition et de pragmatisme affairiste. Elle ne s'accorde pas avec le génie français inscrit dans l'intra-muros de Paris où, depuis des siècles, un urbanisme classique reposant sur les grands tracés ordonnés et l'homogénéité des formes et des typologies a marqué un paysage urbain aujourd'hui de grande valeur culturelle.

Si l'on veut sauvegarder la personnalité originale des paysages européens, les plafonds de vingt-cinq mètres dans la ville historique et de trente-sept mètres dans certains secteurs périphériques, tels que fixés par le règlement d'urbanisme de la ville de Paris pour l'intra-muros sont des limites maximales de hauteur qui devraient être adoptées pour la construction dans toutes

les zones d'urbanisation traditionnelle des villes européennes.

#### Les grands équipements

L'installation d'équipements importants ou à connotation symbolique dans le tissu urbain aux mailles serrées constitue pour les pouvoirs publics un problème difficile à résoudre.

Les contraintes qui conditionnent le choix de l'emplacement adéquat et la forme appropriée pour le bâtiment sont nombreuses : notamment celles attachées aux fonctions que l'immeuble va remplir. Le programme de construction du bâtiment (centre de santé, établissement d'enseignement, cour de justice, musée, centre culturel...) doit observer des normes d'accessibilité, de sécurité, de confort prévues par les législations et satisfaire la demande des usagers ; d'autre part, les contraintes inhérentes au contexte. L'espace de la ville traditionnelle, et plus encore celui de la ville historique, est l'objet d'une âpre concurrence entre les différents acteurs qui s'efforcent de se l'approprier et de le modeler à leur convenance alors que le patrimoine culturel immobilier peut y être considérable.

Bien qu'il ait pu faire l'objet de critiques de la part des défenseurs de la mixité dans la ville, le zonage, l'une des rares options dignes d'intérêt du Mouvement moderne — quoique ce mouvement n'en fût pas l'initiateur — garde largement sa légitimité. Dans cette optique, la réalisation de l'ensemble d'immeubles de la Défense témoigne du caractère visionnaire de ses promoteurs, essentiellement publics. Ce Central Business District « décentré » a considérablement diminué la pression de la demande en superficies de bureaux qui pesait sur l'intramuros, préservant ainsi son patrimoine bâti (historique ou courant), la diversité de ses fonctions (habitat, commerce, services, loi-

sirs) et le mettant à l'abri des destructions de tissu urbain induites par la construction de voies routières surdimensionnées (projets de radiale Vercingétorix, de voies sur berges de Seine...) destinées à accroître l'accessibilité des grands immeubles.

#### Les réalisations architecturales ignorantes du contexte

Une certaine négligence ne sévit pas seulement lors de la construction d'édifices isolés, que leurs auteurs ont l'espoir et la conviction de voir reconnus comme des monuments contemporains (pour le meilleur et pour le pire, mais nos descendants feront le tri), elle règne aussi lorsque de grandes administrations publiques ou des sociétés privées désirent montrer leur puissance ou leur richesse par la construction d'immeubles prestigieux dans le tissu urbain dense formé de rues, d'avenues ou de places. À cet égard, le musée des Arts et Civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, érigé au quai Branly (architecte Jean Nouvel), est exemplaire, jusqu'à la caricature, du projet établi sans la moindre attention portée au contexte urbanistique, patrimonial et paysager : implantation en milieu de terrain sans référence aux alignements, atteinte au patrimoine culturel immobilier par dégradation des cour et jardin d'un immeuble haussmannien d'excellente qualité sis à l'avenue de la Bourdonnais, gigantesque toiture plateforme qui heurte les yeux de millions de touristes arrivés aux étages de la tour Eiffel toute proche, cacophonie des matériaux aux couleurs agressives sans rapport avec les tonalités douces des immeubles parisiens... Cette liste n'est pas exhaustive des tares qui marquent ce pauvre musée qualifié par Françoise Choay de « gâchis économique, urbanistique et culturel<sup>4</sup> ».

<sup>4</sup> *Urbanisme*, septembre-octobre 2006.

Est-ce à dire que la création architecturale contemporaine n'a pas sa place dans le centre historique et de manière plus large dans la ville d'architecture traditionnelle? Évidemment si, mais la démarche urbanistique devrait toujours précéder la réalisation architecturale.

#### Les interventions sur le patrimoine culturel immobilier

On peut distinguer au moins trois types d'intervention sur ce patrimoine: la restauration, le façadisme et la transgression.

Premièrement, on ne dissertera pas sur l'activité de restauration qui a fait l'objet d'innombrables théories, ouvrages de réflexion, recommandations d'organismes internationaux et disputes. Aujourd'hui, les techniques et les travaux de restauration ont atteint une perfection remarquable, tout à l'honneur de ce peuple d'architectes, maçons, menuisiers, ébénistes, ferronniers, stucateurs, sculpteurs... qui ont la tête bien faite et de l'or dans les doigts.

Deuxièmement, le façadisme est un mode d'adaptation critiquable des bâtiments anciens à l'évolution de la société. La condamnation de cette pratique vient des défenseurs de la conservation cohérente du patrimoine qui soutiennent que les éléments caractéristiques intérieurs (agencement des volumes, décoration, matériaux, mobilier incorporé, etc.) d'un bâtiment d'intérêt architectural ou urbanistique doivent être sauvegardés au même titre que son apparence extérieure perçue par tous.

Troisièmement, la transgression affecte aujourd'hui la plupart des domaines de l'expression artistique: architecture, peinture, sculpture, théâtre. Commentant le festival d'Avignon de 2005, R. Abirached, ancien directeur du théâtre et des spectacles au ministère français de la Culture, disait ceci lors d'une interview: « C'est une

tendance générale de notre époque, qui veut aussi que la transgression devienne à son tour une norme » (*Le Monde*, 6 septembre 2005). Elle n'est pas étrangère à l'architecture. Quand, au nom de la liberté d'expression, le créateur en vient à considérer le patrimoine immobilier comme un support pour l'élucubration, un objet dépourvu de signification avec lequel on joue, la transgression n'est plus admissible. Il se trouve que ce sont souvent les pouvoirs publics eux-mêmes qui la cautionnent et la financent dans des entreprises faites au nom de la culture.

#### Le patrimoine culturel immobilier, ressource de l'économie

Ce patrimoine est au fondement d'activités créatrices de valeurs matérielles et immatérielles. On rappellera celles relatives à la rénovation du patrimoine bâti et au tourisme.

Les activités de restauration et de réhabilitation du patrimoine immobilier sont génératrices de revenus pour nombre de personnes. Elles forment l'un des secteurs de l'économie dans lequel, par le mécanisme du multiplicateur d'investissement, une somme dépensée génère une valeur double en fournitures de biens et de services. Ces activités font appel à une main-d'œuvre importante et de grande qualification professionnelle car elles ne peuvent être mécanisées que dans une mesure limitée. La restauration du patrimoine immobilier maintient vivant le savoir-faire de nombreux corps de métier (ébénistes, sculpteurs, stucateurs, ferronniers, fresquistes, ornemanistes...) qui, faute de commandes, disparaîtraient inéluctablement, occurrence qui équivaldrait à une dilapidation du patrimoine culturel de la collectivité. Ces activités ne sont ni polluantes ni gênantes et ne consomment pas de grandes quan-

tités d'énergie, leur cout social est donc limité. Elles ne sont pas délocalisables en d'autres endroits du monde car les biens auxquels elles s'appliquent sont immobiliers, par opposition aux activités de l'industrie dont certaines sont devenues très mobiles par le fait de la mondialisation de l'économie. Elles accroissent la valeur du capital immobilier, qu'il soit privé ou public, ce qui équivaut en économie globale à un enrichissement de l'ensemble de la collectivité régionale.

Les satisfactions d'ordre esthétique et culturel apportées par un cadre de vie séduisant, dont l'attrait provient dans une large mesure de la présence d'un patrimoine naturel, culturel et paysager préservé et mis en valeur, sont difficilement quantifiables; on peut cependant relever que nombre d'habitants ou d'investisseurs prennent la décision de s'établir dans une région ou une ville plutôt que dans une autre en prenant en compte ces éléments réputés subjectifs par les économistes quantitativistes, mais d'une importance croissante.

Le patrimoine culturel immobilier est l'une des ressources principales sur lesquelles repose l'industrie du tourisme aujourd'hui en expansion. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) indique que depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de touristes voyageant dans le monde n'a cessé d'augmenter, ce mouvement s'accéléralant au cours des quinze dernières années. De quelque 456,8 millions en 1990, il s'est élevé à plus ou moins 715 millions en 2002, il atteindrait à peu près un milliard en 2010 et aux environs de 1,5 milliard en 2020, soit un doublement en une vingtaine d'années. L'augmentation globale du temps libre et celle, déterminante, de la part du budget des ménages consacrée aux activités de tourisme et de loisirs sont deux facteurs qui conditionnent l'évolution de ces activités.

Selon une étude sur le tourisme des années 2010 (Origet du Cluzeau, Viceriat, 2000), les facteurs de la croissance touristique présenteraient les caractères suivants: une préférence grandissante pour les produits touristiques présentant une singularité ou une originalité, ceux qui accroissent le bagage intellectuel ou la culture du touriste; une importance croissante des villes, en particulier celles qui sont *riches d'un patrimoine culturel, historique, architectural ou esthétique*; un renforcement du rôle joué par les sports liés à l'eau; une prise en compte plus attentive des contraintes d'ordre écologique ou éthique; un rôle important joué par les animations, fêtes populaires, carnavaux et événements.

Les villes historiques nous semblent bien être les éléments les plus solides à long terme sur lesquels il soit possible d'assoier le développement d'un tourisme de qualité supérieure.

Dans la compétition à laquelle les villes se livrent aujourd'hui, l'image qu'elles en donnent doit être séduisante si elles veulent attirer de nouveaux résidents ou des investisseurs qui les ont découvertes en tant que touristes. Cette image est souvent associée à la qualité du patrimoine historique ou simplement ancien qu'elles recèlent. Ce n'est pas uniquement la métropole qui peut être attractive, par son échelle une ville moyenne permet au visiteur de saisir son patrimoine bâti et paysager de manière plus globale que celui d'une grande ville dont les ressources patrimoniales sont plus dispersées. Pour les villes moyennes, il constitue l'un des fondements sur lequel elles peuvent mettre en œuvre un projet de développement urbain, sans négliger, il va de soi, ces qualités que sont un environnement salubre, un accueil chaleureux, des services bien organisés, une information correctement diffusée. « Partant du principe que la première ressource touristique locale est la ville elle-même, telle

qu'elle s'offre au regard et à la flânerie, et pas seulement aux pratiques de loisir et de consommation, on ne peut que constater le besoin d'une approche intégrale du patrimoine, qui respecte la complexité et la vitalité de l'espace urbain et qui ne le traite pas de manière fragmentée... La distinction entre monument mineur et monument majeur n'a, pour la perception de l'espace urbain, que peu de sens, si on considère que, dans une ville, rien n'est inintéressant... » (Gravari-Barbas, 1997).

Quelques exemples parmi d'autres reflètent cette sensibilité collective : publications des offices de tourisme, livres d'art, émissions de télévision vantant ou décrivant les villes européennes en donnant essentiellement des vues montrant les centres historiques et, plus largement, les quartiers d'architecture traditionnelle.

### Conclusion provisoire

Les notions de monument, d'ensemble et de site sont aujourd'hui fixées et inscrites dans la plupart des codes de l'urbanisme des pays d'Europe. Celle de « ville historique » est utilisée, mais non encore définie de manière précise. La ville traditionnelle présente des caractéristiques la distinguant nettement de celles des zones périurbaines qui se sont développées de manière considérable au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour former de gigantesques agglomérations. On a proposé que le périmètre de la ville traditionnelle suive la limite des constructions érigées en ordre continu jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle le long des voies publiques.

La vaste entreprise de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel immobilier de la ville traditionnelle européenne a mobilisé de nombreux acteurs ; les organismes internationaux, les parlements,

les gouvernements, les associations de citoyens contribuent à mettre en œuvre une politique d'urbanisme mieux adaptée à ce corps urbain. Celle-ci repose sur quelques principes d'aménagement devenus élémentaires, que l'on rappelle brièvement.

Une première recommandation s'impose : tout projet devrait être apprécié selon une triple démarche faite dans un ordre défini qui ne souffre pratiquement aucune exception : d'abord au regard de la planification spatiale, ensuite sous l'angle de l'urbanisme, et enfin en tant qu'œuvre d'architecture. Partant d'une vision large, celle de l'espace régional ou d'agglomération, et se poursuivant par l'étude du contexte (en fait le patrimoine immobilier et paysager), cette démarche donne la possibilité d'apprécier de manière sereine le programme du maître d'ouvrage et le plan de l'auteur de projet. La plupart des réalisations qui soulèvent la critique ou le rejet n'ont pas subi ce triple examen. Ces trois disciplines apportent leur contribution de manière systémique à la réalisation du projet, dans une mesure qui dépend de la nature et de l'ampleur du programme (nouveau quartier, grand équipement, bâtiment isolé).

On peut ensuite donner les orientations suivantes en ce qui concerne la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager des villes européennes : conserver la structure composée de rues, d'ilots et de places caractéristiques de la ville traditionnelle ; sauvegarder le patrimoine culturel immobilier dans l'acception large qui lui est maintenant donnée.

Il convient également d'accorder une vigilance accrue à la protection des ensembles historiques ou traditionnels qui personnalisent les villes et les quartiers ; ils constituent des cadres de référence pour les constructions nouvelles, de renforcer les dispositions des plans locaux d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en vue de maintenir les



## Bibliographie sommaire

Abirached R. (2005), *Le théâtre et le prince*, Actes Sud.

Arendt H. (1983), *Condition de l'homme moderne*, préface de P. Ricœur, Calmann-Lévy.

Ascher F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob.

Baedet G. (1948), *Le nouvel urbanisme*, Vincent, Fréal et Cie.

Castex J. (2001), Depaule J.-Ch., Panerai Ph., *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Dunod, coll. « Aspects de l'urbanisme ».

Choay Fr. (1996), *L'allégorie du patrimoine*, Le Seuil.

Culot M. (1996), *Esthétique, fonctionnalité et désirabilité de la ville durable*, Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Delfante Ch. (1987), *Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis*, A. Colin.

Dupagne A. (dir.) (1997), Jadin M., Teller J. et Leclercq P., *L'espace public de la modernité*, DGATLP, Études et documents - Aménagement et urbanisme, n° 2.

caractéristiques morphologiques et typologiques propres à la ville européenne : alignement, gabarit, mode de couverture, rapport pleins-vides en façade, matériaux... ; de sauvegarder les intérieurs d'îlots urbains en interdisant la construction au-delà du front de bâtisse arrière des immeubles existants, et en particulier la construction de garages souterrains ; de manière générale, il faut combattre leur minéralisation et y développer la végétation.

Il faut aussi refuser en principe la construction d'immeubles-tours dans la partie historique de la ville traditionnelle et à priori dans cette dernière, sauf en certains sites en nombre limité, soigneusement choisis en sorte d'assurer la sauvegarde des paysages urbains et, sous réserve du respect de normes urbanistiques et architecturales rigoureuses, ne pas autoriser la construction de grands équipements incompatibles avec le tissu urbain de la ville ancienne et les orienter vers la partie de la ville traditionnelle comprise entre celle-ci et la zone de périurbanisation discontinue.

Il importe de soigner l'aménagement des espaces publics ; ceux-ci doivent se distinguer par la simplicité, la praticabilité et l'aménité, de prendre les mesures propres à accroître la biodiversité en ville, notamment par la protection vigilante des parcs, qu'ils soient publics ou privés, des intérieurs d'îlots, des lignes de chemin de fer désaffectés, des rives de voies d'eau...

Il importe d'abandonner les pratiques s'apparentant au vandalisme telles que le façadisme, en maintenant dans la mesure la plus large possible l'intérieur des immeubles d'intérêt patrimonial et en combattant la destruction des bâtiments anciens physiquement sains ; ou la transgression, en interdisant toute transformation inutile, ajout d'éléments incongrus ou maquillage de ces bâtiments.

Enfin, il faut promouvoir des opérations de réhabilitation d'immeubles et de revitalisation urbaine; rénover les friches industrielles, artisanales, commerciales et de loisirs; recourir à la politique foncière pour mettre en œuvre les opérations d'amélioration générale du cadre de vie.

Le patrimoine culturel immobilier européen ne se compose pas seulement de monuments ou d'immeubles présentant un intérêt historique, mémorial, architectural ou esthétique, lors même que ceux-ci déterminent, par leur présence, la personnalité des villes et des quartiers. Ce patrimoine est formé d'un ensemble d'éléments: rues, places, îlots, parcellaire, alignements, gabarits, volumes, modes de couverture, rapports pleins-vides, matériaux... que les peuples d'Europe ont, grâce à leur « compétence d'édifier<sup>5</sup> », agencés et façonnés au cours des siècles pour produire cette « œuvre d'art collective<sup>6</sup> » qu'est la ville traditionnelle européenne. ■

Ce texte est issu du colloque « La ville et le monde XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » organisé par l'université de Nantes-La Rochelle du 12 au 15 juin 2007.

5 Expression utilisée par Fr. Choay dans son ouvrage *L'allégorie du patrimoine* et définie ainsi: «... j'appellerai compétence d'édifier la capacité d'articuler entre eux et avec leur contexte, par le truchement du corps humain, des éléments pleins ou vides, solidaires et jamais autonomes dont le déploiement à la surface de la terre et dans la durée fait sens, simultanément pour celui qui édifie et pour celui qui habite (p. 191)... La compétence d'édifier dépérit sous nos yeux à mesure que s'affirme l'hégémonie mondiale des réseaux techniques... », p. 192.

6 Expression employée par G. Bardet dans *Le nouvel urbanisme*, p. 92.

Haumont F. (1996), *Répertoire notarial*, tome XIV droit public et administratif, livre XIV Urbanisme, Larcier.

Le Corbusier (1971), *La Charte d'Athènes*, discours liminaire de J. Giraudoux, Minuit, coll. « Points ».

Loyer F. et Schmuckle-Mollard C. (dir.) (1999), *Façadisme et identité urbaine*, Paris, actes du colloque international, 28-30 janvier.

Origet du Cluzeau Cl. et Viceriat P. (2000), *Le tourisme des années 2010 – La mise en futur de l'offre*, CNT, La Documentation française, juin.

Volle J.-P., Gravari-Barbas M. (et alii) (1997), *Villes moyennes – Espace, société, patrimoine*, Presses universitaires de Lyon.

Ouvrage collectif, *Libérer l'îlot ou l'architecture*, Paris, ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, janvier 1997.